

Objectif n° 2 : agriculture et alimentation durable

Le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. Ce but ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes. En particulier, le Plan national d'adaptation au changement climatique comporte un volet agricole. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

En France, le Programme national pour l'alimentation est le cadre dans lequel est élaborée la politique publique de l'alimentation. Il se décline en quatre volets : la justice sociale, l'éducation des jeunes, la lutte contre le gaspillage et un axe transversal territorial. Le projet agroécologique adopté en 2014 réoriente l'agriculture dans l'objectif de combiner performances économique, sanitaire, environnementale et sociale.

Les États généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés au second semestre 2017, ont servi d'appui à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, promulguée en octobre 2018.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement via un ensemble de pratiques respectueuses de celui-ci. Ces pratiques, telles que la rotation des cultures, la lutte biologique contre les parasites, ou encore l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse, permettent en effet de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité. La certification Bio est un dispositif public encadré par un cahier des charges précis dont les exigences sont contrôlées sur place, par des organismes indépendants agréés par l'État (organismes certificateurs).

► À retenir

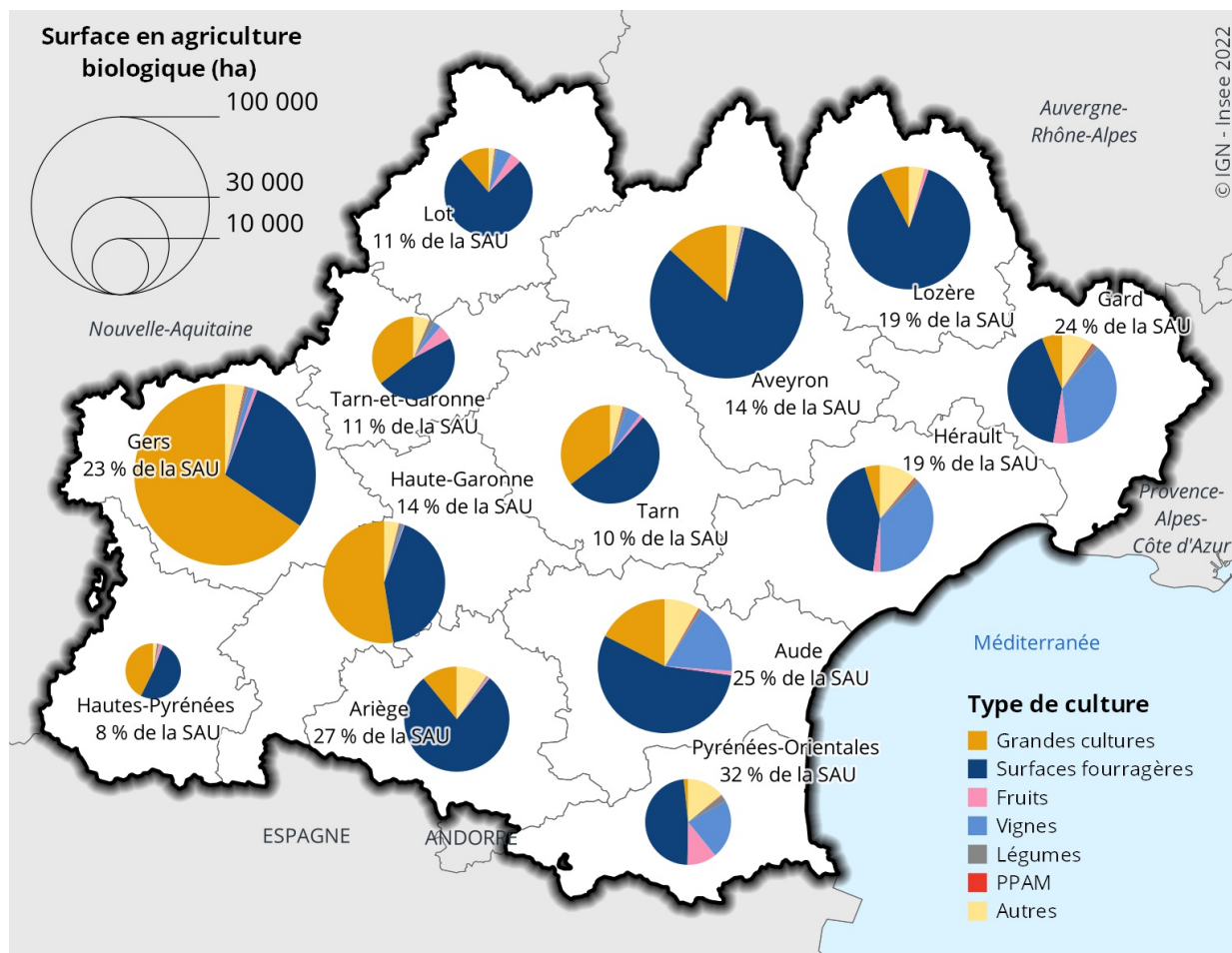
- Les surfaces en agriculture biologique d'Occitanie ont plus que doublé en huit ans ► [figure 1](#)
- Les surfaces fourragères représentent la majorité des surfaces en agriculture biologique devant les grandes cultures ► [figure 2](#)
- En Occitanie, 19 % des élevages de poulets sont conduits en agriculture biologique ► [figure 3](#)
- La quasi-totalité du lait de brebis bio produit au niveau national provient d'Occitanie ► [figure 4](#)

► 1. Évolution de l'agriculture biologique entre 2012 et 2020 en Occitanie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Surfaces certifiées (ha)	177 651	198 778	205 122	211 227	219 756	279 544	356 438	382 322	425 669
Surfaces en conversion (ha)	38 459	27 981	37 615	94 797	137 594	122 428	116 535	118 276	113 162
Surfaces totales bio (ha)	216 111	226 758	242 737	306 024	357 349	401 972	472 972	500 598	538 831
Évolution annuelle des surfaces bio (%)	5,2	4,9	7,0	26,1	16,8	12,5	17,7	5,8	7,6
Nombre d'exploitations	5 232	5 469	5 732	6 495	7 218	8 161	9 403	10 652	11 019
Part des surfaces bio sur l'ensemble des surfaces bio en France (%)	21,3	21,7	21,9	23,6	23,5	23,2	23,4	22,5	21,8

Source : observatoire national de l'agriculture biologique - agence bio - traitement Sriset Occitanie

► 2. Part des surfaces conduites en agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (SAU) par département d'Occitanie en 2020 et répartition des surfaces conduites en agriculture biologique par type de culture



Note : PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Source : base de données de certification Agence Bio, traitement Sriset Occitanie

► 3. Part du cheptel conduit en agriculture biologique entre 2013 et 2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cheptel bio 2020
Part du cheptel conduit en agriculture biologique (%)									
Bovins	3	3	4	5	7	8	8	nd	nd
dont Vaches laitières	2	3	3	3	7	9	11	11	13 124
dont Vaches allaitantes	3	4	4	5	6	7	7	7	35 376
Ovins	8	8	9	10	13	15	14	nd	nd
dont Brebis laitières	6	7	7	9	11	14	13	15	110 072
Porcins	3	3	2	3	4	3	4	nd	nd
dont Truies	2	2	2	2	2	3	3	3	1 077
Caprins	8	9	9	10	12	13	14	nd	nd
dont Chèvres	7	8	8	9	12	13	13	13	16 212
Poulets	14	15	13	16	20	19	19	19	1 121 570

nd : données non disponibles

Source : observatoire national de l'agriculture biologique - agence bio - traitement Sriset Occitanie

► 4. Production de lait de brebis bio en Occitanie entre 2012 et 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production de lait de brebis bio (milliers de litres)	9 953	10 186	11 185	14 427	15 052	19 124	23 873	27 818
Nombre d'établissements de collecte intervenant dans la région	11	10	10	11	9	10	11	11
Part de la production de lait de brebis bio sur l'ensemble de la production de lait de brebis (%)	4,8	5,1	5,5	6,9	6,6	8,3	11,1	13,0
Nombre de producteurs	108	109	117	167	129	158	191	195
Part des producteurs de lait de brebis bio sur l'ensemble des producteurs de lait de brebis (%)	5,0	5,1	5,6	8,0	6,4	8,2	10,1	11,0
Part de la production de lait de brebis bio en Occitanie sur l'ensemble de la production de lait de brebis bio en France (%)	92,0	91,7	92,1	93,5	93,5	94,9	94,8	94,6
Part des producteurs de lait de brebis bio d'Occitanie sur l'ensemble des producteurs français (%)	83,7	83,2	82,4	87,4	84,9	85,9	86,8	85,2

Source : agreste - enquête annuelle laitière

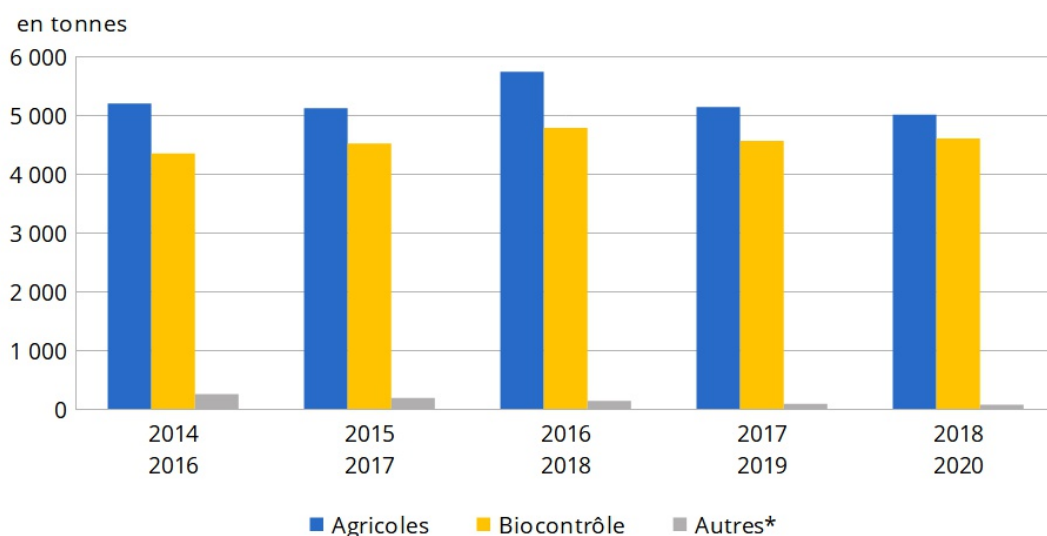
Produits phytosanitaires

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Lancé en 2008 et révisé à deux reprises, le plan Écophyto vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Le plan Écophyto II+ de 2018 renforce les plans précédents ; il fixe un objectif de réduction des usages de produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2025.

► À retenir

- Les achats de produits phytosanitaires sont relativement stables sur la période 2015-2019 (en moyenne triennale) ► [figure 5](#)
- Sur le long terme, les achats de produits en biocontrôle tendent à augmenter en Occitanie ► [figure 6](#)

► 5. Quantité de substances actives achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie (en tonnes)

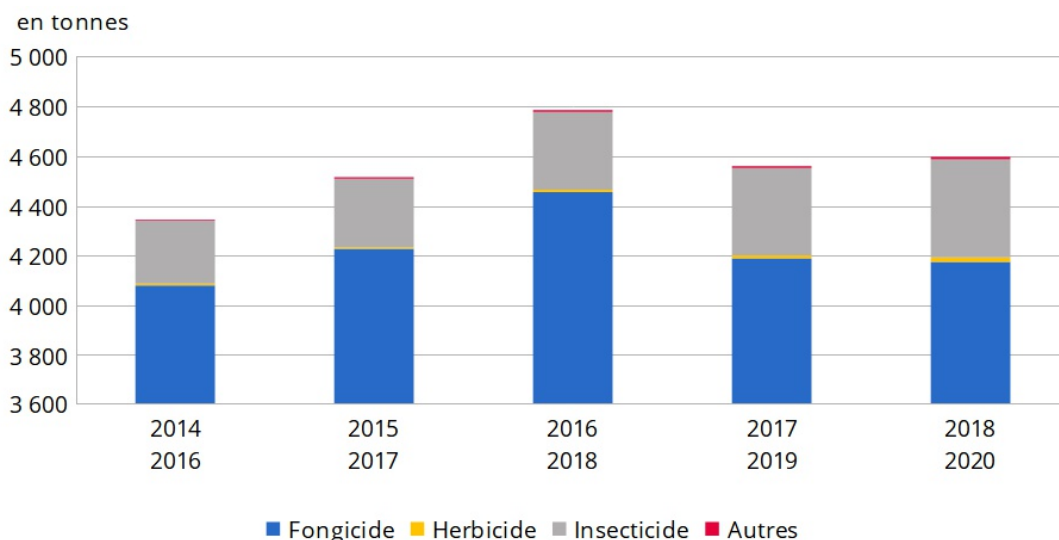


* Produits de traitement des semences et autres produits à usage non professionnel (espaces verts et jardins...)

Note : l'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

Source : extraction (BNV-D) INERIS novembre 2021 base code postal acheteurs, traitement Sriset Occitanie

► 6. Quantité de substances actives en biocontrôle achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie (en tonnes)



Note : l'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1er janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

Source : extraction (BNV-D) INERIS novembre 2021 base code postal acheteurs, traitement Sriset Occitanie

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les **produits phytosanitaires** (ou phytopharmaceutiques) sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire. Les données sur les ventes de produits phytosanitaires sont segmentées selon l'utilisation des produits :

- _ les produits professionnels agricoles se retrouvent dans trois segments : biocontrôle, agricole et traitements des semences ;
- _ les produits non professionnels sont classés dans le segment jardins et espaces verts sachant que celui-ci va progressivement disparaître puisqu'ils sont progressivement tous interdits pour cet usage.

Le **biocontrôle** est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Les produits de biocontrôle comprennent :

- _ les macro-organismes, essentiellement des invertébrés, notamment des acariens, insectes et nématodes (vers ronds), utilisés pour protéger les plantes des bio-agresseurs via la lutte biologique ;
- _ les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques (tels que les phéromones et les kairomones), ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Les données sur les achats de produits phytosanitaires sont issues des déclarations des distributeurs agréés. Elles ne reflètent donc ni la quantité appliquée, ni la période d'application des traitements, la date et le lieu réels de leur usage n'étant pas connus.

► Pour en savoir plus

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/DONNEES>
- Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : <https://www.agencebio.org/>
- « Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique)